

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2024

---

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE32

présenté par

M. de Fournas, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport pour évaluer l'impact conjoint sur la rémunération des agriculteurs de la fixation d'un prix minimal d'achat et de la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée sur un panier de cent produits de première nécessité.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose la remise d'un rapport au Parlement sur l'opportunité d'appliquer un taux de TVA à 0 % sur un panier de 100 produits de première nécessité. Cette mesure est très attendue par les Français et apporterait une réponse concrète et immédiate dans le contexte économique actuel où ils peinent à s'approvisionner correctement, en produits alimentaires et d'hygiène.

Cette mesure permettrait de contenir l'inflation sur certains produits et allègerait un peu les finances des Français de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés face à la hausse du coût de la vie.

Aussi, il serait opportun de prévoir la remise d'un rapport sur l'application d'un tel taux sur 100 produits de première nécessité.